

FIQH



منهج السالكين

MANHAJ AS-SALIKIN

RETRANSCRIPTION DES COURS DISPENSÉS PAR BOUZIANE ABOU SOUHAIL
(حفظه الله) DIPLÔMÉ DE L'INSTITUT DE LA MOSQUÉE PROPHÉTIQUE

COURS 1



scienceprofitable

----- COURS 1 -----

1) Ambiguïté à ceux qui appellent au madhhab maliki

Beaucoup de personnes appellent et enseignent ce madhhab alors qu'eux-mêmes ne l'ont jamais étudié auprès de savants de la Sunnah ayant pris la science de ce madhhab.

Leur plan est de détourner les gens de la Sunnah authentique et de la voie des pieux prédécesseurs et c'est pour cela qu'ils s'affilient à ce madhhab, puis viennent glisser de nombreuses calamités et ambiguïtés au niveau de la croyance (Ash'arî) qui n'est pas celle de l'imam Mâlik ni de ceux qui ont pris la science de lui. Lorsque les arguments leur sont apportés, ils rétorquent en disant que ce n'est pas l'avis de l'imam Mâlik alors qu'ils ignorent son avis et son véritable madhhab.

Ils rapportent en même temps des avis qui vont à l'encontre de la Sunnah et ils penchent vers le laxisme tout en affiliant cela au madhhab, comme par exemple:
- Al Isbal, le vêtement en dessous de la cheville, qu'ils présentent comme étant détestable alors que les ahadiths et les paroles de savants sont nombreux concernant son caractère interdit.

Quant à l'Imâm Mâlik, il était un imam parmi les imams sur la voie de la sunnah authentique et sur la voie des pieux prédécesseurs qui a oeuvré toute sa vie pour défendre le Qur'ân et la Sunnah.

2) Définition de "fiqh" au niveau linguistique

Dans la langue arabe ce mot signifie "la compréhension", comme Moussa dit:

« Et dénoue un nœud en ma langue, afin qu'ils comprennent mes paroles. »
(Sourate Ta-Ha V.27-28)

« Ils dirent: «Ô Chou'ayb, nous ne comprenons pas grand chose à ce que tu dis; et vraiment nous te considérons comme un faible parmi nous.». (Sourate Hud V.91)

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas رضي الله اللهنهما الله « J'étais dans la maison de Maymouna Bint Al Harith et j'ai posé de l'eau pour la purification du Prophète صلى الله عليه وسلم. Il a dit prophète صلى الله عليه وسلم : « Qui a posé cela ? ».

Maymouna رضي الله اللهنها الله dit : « C'est 'Abdallah »

Alors le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Ô Allah ! Instruis le (faqihhu) dans la religion et apprends lui l'explication (*) ».

(Rapporté par Ibn Hibban dans son Sahih n°7055 et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2589)

(*) C'est-à-dire l'explication du Coran.

Dans la langue arabe le verbe “**Faqaha**” a 3 déviations qui ont chacune une signification différente :

- **Faqiha** est utilisé lorsque la personne a compris.
- **Faqouha** est utilisé lorsque la compréhension devient une deuxième nature chez l'individu et qu'il est doté d'une grande compréhension.
- **Faqaha** est utilisé lorsque l'individu a devancé ses semblables dans la compréhension d'une question.

3) Définition au niveau légiféré

Le mot “**fiqh**” a ici aussi plusieurs définitions que nous allons citer:

- Au temps du Prophète ﷺ, il signifiait **la compréhension de la religion avec la mise en pratique.**
- La compréhension des imams qui ont fait des efforts d'interprétation comme les imams des quatre écoles ...
- La compréhension de la religion en générale et pas seulement la compréhension d'une science religieuse en particulier.

Oubayd Allâh Ibn Mas'ud (mort .747H) dit: le terme “**fiqh**” était employé par les premiers musulmans pour désigner le savoir de l'au-delà, les sciences liées aux subtilités de l'âme et au caractère insignifiant de ce bas monde.

Ibn Al 'Âbidîn dit quant à lui: les juristes sont ceux qui connaissent les règles de la religion liées au dogme et à la pratique.

Al Hassan Al Basrî dit: le juriste est celui qui se détourne de ce bas monde, qui aspire à l'au delà, qui est clairvoyant dans sa religion, constant et scrupuleux dans l'adoration de son Seigneur, et qui s'abstient d'attenter à l'honneur des musulmans.

- Dans la science des fondements de la jurisprudence on dit que c'est la compréhension des préceptes légaux et pratiques de la religion.

- Au fil des siècles, le “**fiqh**” fut désigné par les règles de jurisprudence ou le droit canonique. C'est ainsi que les savants des fondements désignent le “**fiqh**” par la connaissance et la compréhension des préceptes légaux et pratiques de la religion qui sont déduits des sources.

4) Les sources de la jurisprudence

Les sources se divisent en quatre :

- Le Qurân est la première source

« Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protégera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants. » (Al Mâida V.67)

« Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu. » (Al A'râf V.3)

« Et sur toi (Muhammad) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui. Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue. A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. » (Al Mâida V.48)

- La **Sunnah** est la deuxième source qui est utilisée pour les choses qui n'ont pas été détaillées dans le Qurân. **Les paroles, les actes, les approbations, les désapprobations du prophète ﷺ, ainsi que sa description physique et ses qualités morales font toutes partie de la Sunnah.** La Sunnah est une révélation ayant un sens donné par Allâh mais dont la formulation est faite par le Prophète

« Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion, ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. »

L'imam Al Qurtubî dit à ce propos: la mise en pratique de la Sunnah est obligatoire au même titre que le Qurân.

L'imam Al Baghawî dit: tout ce que le Prophète ﷺ dit à propos de la religion est une révélation.

« Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est Doux et Parfaitement Connaisseur. » (Al Ahzâb V.34)

L'imam Ash Shâfi'î, Ibn Kathîr et Qatâdah expliquent que la sagesse ici désigne la Sunnah du Messenger d'Allah ﷺ

« Dis: «Obéissez à Allah et obéissez au messager. S'ils se détournent, ...il [le messager] n'est alors responsable que de ce dont il est chargé; et vous assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien

guidés». Et il n'incombe au messager que de transmettre explicitement (son message). » (An Nûr V.54)

« Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah. Et quiconque tourne le dos... Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme gardien. » (An Nisâ V.80)

Le Prophète ﷺ a dit: « **il m'a certes été révélé le Livre ainsi que son semblable.** »

(Rapporté par Abû Dawûd)

- **Le Consensus est la troisième source.** C'est l'unanimité des savants musulmans d'une époque sur une question religieuse. Et cette définition implique qu'un consensus vient uniquement des savants et que personne ne doit s'y opposer.

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar, le prophète ﷺ a dit: « **certes Allah ne rassemble pas ma communauté sur un égarement (1) et la Main d'Allah est sur le groupe (2)** ». (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2167 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(1) L'imam 'Ali Al Qari (mort en 1014 du calendrier hégirien) a dit : « ce hadith montre que le rassemblement des musulmans est forcément une vérité. Le sens voulu est le consensus des savants.

Et on ne prend pas en compte les gens de la masse dans le consensus car le consensus des gens de la masse ne repose pas sur de la science. » (Mirqatoul Mafatih vol 1 p 382)

(2) L'imam Tirmidhi (mort en l'an 279 du calendrier hégirien) a dit : « les savants sont d'avis que le groupe désigne les gens de la jurisprudence, de la science, et du hadith ». (Sounan Tirmidhi p 490)

- **Al Qyas (l'Analogie).**

C'est le fait d'attribuer un fait dont le statut légal est connu à un autre fait dont le statut est inconnu et n'a pas été traité.

Elle se compose de quatre piliers :

- 1) Le fait principal (Al Asl) qui est connu.
- 2) Le fait secondaire (Al Fara') dont le statut est inconnu
- 3) Le jugement (Al Hukm)
- 4) La cause commune (Al 'Illa)

« Tirez-en une leçon, ô vous qui êtes doués de clairvoyance. » (Al Hashr, V.2)

« **Nous plierons le ciel comme on plie le rouleau des livres. Tout comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répéterons; c'est une promesse qui Nous incombe et Nous l'accomplirons !** » (Al Anbiya V.104)

Ibn Al Qayyim explique: Allâh a comparé dans ce verset la première création à celle qui aura lieu dans l'au-delà.

Abou Houreira (رضي الله عنه) rapporte : **Un bédouin alla voir le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) et lui dit : « Ma femme a accouché d'un enfant noir ». Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) lui dit: « As-tu des chameaux ? » « Oui » répondit-il. Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) dit: « De quelle couleur sont-ils ? » « Ils sont rouges ». Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) demanda : « Est-ce que l'un d'eux est gris ? » « Oui » dit-il. Le Prophète lui demanda : « D'où est venue cette couleur grise ? » Il répondit : « Je pense qu'elle provient des ancêtres ». Alors le Prophète (صلى الله عليه وسلم) lui dit « Votre enfant a donc très probablement hérité de la couleur d'un de ses ancêtres ».** [Sahih al-Bukhari 6847]

Dans ces deux ahadiths le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a utilisé l'analogie comme manière de donner un jugement.

5) Histoire de la jurisprudence

Voici l'histoire et la chronologie des événements concernant la jurisprudence islamique du temps du Prophète (صلى الله عليه وسلم) jusqu'à nos jours.

- **La période du vivant du Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم)** allant du début de la révélation jusqu'à sa mort (23 années de l'an -12H à l'an 11H). Cette période est divisée en deux parties : la partie mecquoise qui est réservée à l'appel au tawhid et à la bonne croyance, puis la période médinoise qui représente elle aussi le tawhid mais dans laquelle les jugements, les obligations, et les interdits vont être révélés au prophète (صلى الله عليه وسلم).

- **L'époque des compagnons** qui débute en l'an 11H et dure au moins 30 ans jusqu'à l'an 41H. Pendant cette période les compagnons revenaient au Qur'ân et à la Sunnah lorsqu'ils avaient une question et réunissaient les grands compagnons savants pour discuter de cette question.

- **L'époque des Tâbi'îns** qui débute en 41H au début du califat de Mu'awiya jusqu'à la fin des califats Omeyyades en l'an 130H ≈. Ils fonctionnaient de la même façon que pendant la période des compagnons.

- **La période de compilation des avis juridiques des imams** qui est la période dans laquelle ont été introduites les quatre écoles connues (Hanafî, Shâfi'î, Mâlikî, Hanbalî) et qui s'est étendue de l'an 130H à l'an 400H.
- **La période de l'immobilisme et du suivi aveugle des écoles** juridiques ayant précédé ainsi que le fanatisme (At T'assoub lil madhhab).
- **L'époque contemporaine** qui débute vers 1200H, jusqu'à nos jours.

6) Apparition du groupe de l'analogie

Une époque cruciale est apparue après l'époque des Tâbi'îns et avant l'époque des quatre imams, à cette époque de nombreux savants se sont mis à utiliser l'analogie sans même prendre connaissance des preuves du Qur'an et de la Sunnah en amont.

Ces gens qui étaient appelés Ahl Ar-Ra'i se situaient à Kûfâ en Iraq, et leur chef se nommait Ibrâhîm An-Nakha'i, il était le sheikh de Hamad ibn Abî Souleyman (mort en 96H) qui lui-même était sheikh de Abû Hanîfa. On appelle donc cette école "Al Madrasatu Ar-Râ'i" qui était en opposition avec l'école de Médine appelée "Al Madrasatul Hadith" car les gens de Médine accordaient beaucoup d'importance au Qur'ân et à la Sunnah et peu d'importance à l'analogie. Cela a donc installé un climat de guerre entre les deux écoles qui se faisaient des répliques de part et d'autre. C'est après que l'imam Ash-Shâfi'î se soit déplacé à Médine suite à son apprentissage dans l'école de Abu Hanîfa que les deux écoles ont commencé à se réconcilier, puis que les premiers ouvrages furent écrits.

Nous allons ici citer les premiers livres de l'islam en matière de jurisprudence:

- Al Kharâj de Abû Yûsuf
- Des ouvrages de Mohammed Ash-Shaybânî
- Al Muwwatta de l'imam Mâlik
- Al Jâmi' Al Kabîr de Sufyan Ath-Thawrî
- Al Ikhtilaf Ash-Shar'î de l'imam Ash-Shâfi'î

7) Biographie de cheikh Sa'dî

L'auteur du livre est Abû 'Abdillâh (sa kounya), 'Abd Ar-Rahmân Ibn Nâsir Ibn 'Abdillâh Ibn Hamad As-Sa'dî At-Tamîmî An-Najdî. Il fait partie de la tribu Tamîm et il est né dans la ville de 'Unayzah dans la région de Qâssim en Arabie Saoudite le 12 Muharram 1307H. Il a perdu sa mère à l'âge de 4 ans et son père à l'âge de 7 ans, il fut donc orphelin et élevé par la deuxième femme de son père.

Il a grandi dans un environnement de piété et de science, ce qui lui a permis de commencer l'étude de la science dès son plus jeune âge. Il a terminé la mémorisation du Qur'ân à 12 ans puis a commencé à acquérir la connaissance des différentes matières scientifiques telles que le fiqh, les fondements du fiqh, le hadith, le tafsir, la langue arabe et tout cela auprès des savants de sa ville ou des villes voisines. Il se penchait beaucoup sur l'étude des livres de Sheikh Al Islam Ibn Taymiyah et Ibn Al Qayyim tout comme Sheikh Mohammad Ibn 'Abd Al Wahhâb dont nous avons parlé dans le cours de "kitab at-tawhid".

Il avait certes de nombreuses qualités parmi lesquelles l'on cite sa piété, sa forte pratique religieuse, sa bienfaisance (notamment envers les pauvres), son humilité, son intelligence qu'il utilisait pour débattre sur des questions religieuses et pour terminer, son ascétisme (le fait de délaisser les biens de ce bas monde).

Parmi ses professeurs, Sheikh Ibrâhîm Ibn Hamd Ibn Jâsir est le premier avec qui il a étudié. Vient ensuite Sheikh Souleyman Ibn Dâmir sur lequel il a lu le Qur'ân et avec qui il l'a appris, son troisième sheikh est 'Alî Ibn Nâsir Abu Râdi, son quatrième fut Mohammed Amin Ash- Shanqîti, puis le cinquième, Sâlih Ibn 'Uthmân Al Qadi, qui était le juge de 'Unayzah et avec qui il est resté plus de 20 ans pour étudier.

Sheikh Sa'dî a beaucoup d'ouvrages et beaucoup de petits épîtres dont nous allons citer une partie :

Taysir Al Karîm Ar-Rahmân fî Tafsîr Kalâm Al Manân
Manhâj As-Salikîn wa Tawdih Al Fiqh fî Ad-Dîn
Bahjat Qulûb Al Abrâr
Al Qawâ'id Al Hisan li Tafsîr Al Qur'ân
Al Mukhtarât Al Jariyah fî Masâil Fiqhiyah At-Tawdhir wal Bayân li Shajaratil Îmân
Fitnatu Ad- Dajjâl

Le Sheikh est ensuite tombé malade en 1371H puis a succombé à la maladie en **1376H**.